

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 01 FÉVRIER 2022**

N° 2022-CM01FEV-05

**FINANCES : Tarifs municipaux 2022 – Médiathèque, proposition de gratuité au profit des assistantes maternelles**

**Rapporteur : Mme Héléna VANAERT**

**L’an deux mil vingt-deux, le 1<sup>er</sup> février**, le Conseil Municipal de la Commune de GRAND-CHAMP, dûment convoqué par courrier adressé par email en date du 25 janvier 2022, s’est réuni en session ordinaire à l’Espace 2000 – Célestin BLÉVIN, à GRAND-CHAMP, sous la présidence de M. Yves BLEUNVEN, Maire.

**Pour la présente délibération :**

**Étaient présents :**

M. Yves BLEUNVEN, Maire ; Mme Dominique LE MEUR, M. André ROSNARHO-LE NORCY, Mme Anne-Laure PRONO, M. Vincent COQUET, Mme Françoise BOUCHÉ-PILLON, M. Patrick CAINJO, Mme Sophie BEGOT, M. Julian EVENO, Adjoint ; M. Lionel FROMAGE, Mme Michelle LE PETIT, Mme Armelle LE PRÉVOST, Mme Maryse CADORET, Mme Christine VISSET, Mme Marie-Annick LE FALHER, Mme Sylvie LE CHEVILLER, Mme Héléna VANAERT, M. David GEFFROY, M. Romuald GALERME, M. Frédéric ANDRÉ, M. Mickaël LE BELLEGO, Mme Marina LE CALLONNEC, M. Pierre LE PALUD, Mme Nicole ROUVET, Conseillers Municipaux.

**Absents excusés :** M. Olivier SUFFICE, Mme Fanny LEVEILLÉ-CALVEZ, M. Moran GUILLERMIC, M. Germain EVO

**Pouvoir remis :** M. Olivier SUFFICE à M. David GEFFROY ; Mme Fanny LEVEILLÉ-CALVEZ à Mme Anne-Laure PRONO ; M. Moran GUILLERMIC à M. Mickaël LE BELLEGO

**Nombre de Conseillers en exercice : 28 – Présents : 24 – Pouvoirs : 3 – Votants : 27**

**Secrétaire de séance :** M. Lionel FROMAGE

Mme Héléna VANAERT, Conseillère Municipale déléguée, rappelle au Conseil Municipal que la Médiathèque de Grand-Champ fait partie du « Pôle Rouge » qui permet, aux usagers abonnés, l’accès aux 3 médiathèques qui composent ce pôle (Colpo, Grand-Champ et Locqueltas) ; ces 3 structures conjuguent leurs offres documentaires et leurs offres de services.

Dans ce cadre, des conditions tarifaires ont été mises en place et donnent la gratuité selon certaines situations (minimas sociaux, RSA, étudiants, demandeurs d’emploi, AAH, sur présentation d’un justificatif de situation). Les tarifs en place sont les suivants :

Publics concernés	Grand-Champ Locqueltas	Colpo
Jeunes (- de 18 ans)	Gratuit	
Adultes	10 €	Gratuit
Courts séjours (3 mois)	5 €	
Extérieurs au pôle	15 €	

Chaque commune ayant la possibilité de conditionner la gratuité selon sa politique culturelle, elle rapporte que les assistantes maternelles de la commune sont amenées à fréquenter la médiathèque dans le cadre de leur mission de garde d’enfants.

Elle ajoute qu’il s’agit là souvent du premier accès de l’enfant à ce lieu de culture. Aussi, dans le cadre de leur profession, il est proposé d’accorder, aux assistantes maternelles de la commune, la gratuité d’abonnement à la Médiathèque pour l’emprunt d’ouvrages destinés aux enfants.

VU l'avis favorable de la Commission « Finances & Prospectives », réunie le 24 janvier 2022 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

**Article 1 :** D'ACCORDER la gratuité d'abonnement à la Médiathèque aux assistantes maternelles de Grand-Champ, pour l'emprunt d'ouvrages destinés aux enfants, dans le cadre de l'exercice de leur profession ;

**Article 2 :** DE DONNER POUVOIR à Monsieur le Maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de cette décision.

---

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire, Yves BLEUNVEN.

